PROCÉDURE POUR MALADIE
et accident du travail de l'assistant maternel

Mise à jour novembre 2016

INDEMNISATION DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Le salarié en arrêt maladie ou en arrêt pour accident du travail doit fournir dans les 48h maximum son arrêt de travail à la CPAM et à chacun de ses employeurs (copie possible, si plusieurs employeurs).

Les indemnités journalières auxquelles peut prétendre un salarié au cours de son arrêt maladie, ne sont versées qu'après un délai de carence de 3 jours. Pour un accident de travail, l'assistant maternel n'a pas de jour de carence. **Pour faciliter l'ouverture du droit, il est fortement conseillé que le salarié ou un de ses proches se rende au bureau de la sécurité sociale le plus proche de son domicile.**

- **Un assistant maternel en activité doit fournir :**
  - ☐ sa carte vitale
  - ☐ les trois dernières fiches de paie de chacun de ses employeurs

- **Un assistant maternel qui perçoit un complément d'allocations chômage, doit fournir :**
  - ☐ les quatre dernières fiches de paie avant l'inscription Pôle emploi
  - ☐ l'avis d'admission Pôle emploi (les deux pages) ou un relevé de situation
  - ☐ tous les avis de paiement Pôle emploi (ou attestations des périodes indemnisées avec le nombre de jours)

- **Dans les deux cas,** l'assistant maternel remplit et signe l'attestation sur l'honneur de son dernier jour de travail au bureau de la sécurité sociale.

- **Dès réception de l'arrêt de travail de l'assistant maternel,** les parents sont dans l'obligation de fournir l'attestation de salaire pour paiement des indemnités journalières, remplie et signée.

- **L'assistant maternel doit avoir en sa possession les attestations de tous ses employeurs avant de se présenter à la CPAM.**

LIEN POUR SE PROCURER L'ATTESTATION DE SALAIRE / TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT

- **Maladie**
  www.ameli.fr / rubrique employeur / vos démarches / attestation de salaire / obligation légale.
  Au bas de la page, télécharger le document 1.

- **Accident de travail**
  www.ameli.fr / rubrique employeur / vos démarches / accident de travail et de trajet / formalités déclaration.
  Au bas de la page télécharger le document 1.

L'IRCEM verse le complément de salaire dès que le salarié a reçu le remboursement de la CPAM.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA LOIRE

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Loire

Loire LE DÉPARTEMENT